

02 déc 2020 -14:17

Le gouvernement fédéral sera-t-il féministe ?

Le Conseil de l'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes a procédé à une analyse sous l'angle du genre de l' Accord du gouvernement fédéral ainsi que les exposés d'orientation politique des Ministres et des Secrétaires d' Etat dans un avis rendu le 26 novembre 2020.

Le Conseil de l'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes a procédé à une analyse sous l'angle du genre de l' Accord du gouvernement fédéral ainsi que les exposés d'orientation politique des Ministres et des Secrétaires d' Etat dans un avis rendu le 26 novembre 2020 (<http://www.conseildelegalite.be/fr/avis>).

Le Conseil observe que le gouvernement s'est efforcé d'appliquer le principe de *Gendermainstreaming* en introduisant une dimension d'égalité entre hommes et femmes dans la plupart des domaines politiques. La prévention des discriminations semble être partagée par des ministres qui souhaitent mieux exploiter l'analyse d'impact intégrée (AIR) dont le test genre fait partie. Le Conseil insiste pour que la qualité de ces analyses soit améliorée afin de remplir leur objectif d'aides à la décision.

Bien que les intentions de réduire les inégalités fleurissent, elles demeurent encore vagues, sans délai d'exécution et conditionnées à « la mesure du possible». Beaucoup de propositions feront l'objet d'études préalables (splitting, patrimoine, ...) afin d'alimenter les nombreux plans prévus (pauvreté, pension, bien-être et stress, sécurité, violences,...). Le Conseil restera vigilant quant à leur exécution, en droit et en pratique, et entend apporter son expertise dans toutes les matières qui peuvent avoir un impact sur la réalisation de l'égalité entre hommes et femmes en particulier l'emploi, la conciliation vie professionnelle - vie privée, l'écart salarial, la sécurité et l'assistance sociale, le statut des groupes vulnérables, la lutte contre les violences faites aux femmes.

Le Conseil regrette amèrement que n'ont pas été abordés par le gouvernement certains thèmes sur lesquels il a émit des avis et des recommandations, avec constance depuis de nombreuses années. Pas un mot à l'égard du travail à temps partiel involontaire qui plombe l'emploi des femmes, ni sur la réduction collective du temps de travail. Pas une ligne à propos de l'individualisation des droits à la sécurité sociale qui tend à se défaire de la prévalence du chef de ménage, ni sur une révision de la fiscalité des personnes physiques.

La moitié des membres de ce gouvernement sont des femmes. Il faut pouvoir compter sur elles pour que les promesses soient tenues et même plus, et que la « société civile» soit invitée à participer à la décision, à tout le moins consultée.

Contacts :

Dominique De Vos : domie.devos@outlook.com

Annemie Pernet : annemie.pernot@skynet.be

Créé en 1993, le CEC est un organe consultatif dont la composition paritaire est également largement représentative et de la société civile. <http://www.conseildelegalite.be/fr/home>.

Conseil de l'Egalité des Chances entre Hommes et Femmes
Ernest Blerotstraat 1
1070 Bruxelles
Belgique
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Annemie Pernot
0479 99 58 71
annemie.pernot@skynet.be